Espace pédagogique de l'académie de Poitiers > Collège Joliot-Curie Vivonne > La vie pédagogique > Les diplômes et certifications > L'Attestation scolaire de sécurité routière (ASSR)

https://etab.ac-poitiers.fr/coll-vivonne/spip.php?article2045 - Auteur: Webmestre



publié le 31/01/2022 - mis à jour le 25/04/2022

Passation des attestations de sécurité routière (ASSR) – Sites de révisions

L'éducation à la sécurité routière (ESR) permet aux élèves l'acquisition d'un comportement responsable sur l'espace routier. Elle s'effectue sous la forme d'un enseignement obligatoire transdisciplinaire et participe à la validation du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

Les attestations de sécurité routière (ASR) et les attestations scolaires de sécurité routière (ASSR1 et ASSR2) ont un caractère obligatoire :

- \* l'obtention de ces attestations (ASSR1, ASSR2 ou ASR) permet de se présenter à la partie pratique du brevet de sécurité routière (BSR) correspondant à la catégorie AM du permis de conduire (conduite d'un deux-roues motorisé ou d'un quadricycle léger dès 14 ans).
- \* l'ASSR2 ou l'ASR est obligatoire pour la délivrance du titre du permis de conduire pour tous les jeunes nés à compter du 1er janvier 1988 et ayant moins de 21 ans.

L'attestation d'éducation à la route (AER) s'adresse à des candidats présentant une déficience visuelle qui ne leur permet pas de se présenter aux épreuves ASSR ou ASR.

## Une nouvelle plateforme

Pour l'année scolaire 2021-2022, en raison du contexte sanitaire, la période de passation des attestations débutera le 1er avril 2022, date à laquelle une nouvelle plateforme dématérialisée sera déployée, en remplacement des deux sites actuels.

L'organisation des épreuves sera simplifiée et vous disposerez d'un outil actualisé de préparation des élèves. Au sein de l'établissement, les élèves pourront s'entrainer et passer les épreuves en ligne. [...] Un livret précisant les modalités d'organisation et de passation des épreuves sera établi en mars 2022 Sites à disposition pour préparer les élèves aux épreuves

- ▶ Le site public « Se préparer aux ASSR » est opérationnel jusqu'au 1er avril 2022, date d'évolution vers la nouvelle plateforme : http://preparer-assr.education-securite-routiere.fr/♂
- Le site Educsol propose des nouvelles pages dédiées à la sécurité routière et permet de retrouver des textes réglementaires et des ressources à destination des équipes éducatives :

https://eduscol.education.fr/941/education-la-securite-routiere

La sécurité routière fait partie intégrante du continuum éducatif de l'école au lycée et en centre de formation d'apprentis. La nouvelle plateforme qui va permettre d'impulser une nouvelle dynamique des pratiques pédagogiques d'éducation à la sécurité routière s'inscrit pleinement dans cette perspective.

La Rectrice de l'Académie de Poitiers Bénédicte Robert

Mesdames, Messieurs les parents d'élèves, et les élèves,

Votre enfant a été destinataire d'un courrier informatif à vous transmettre, concernant le passage des épreuves d'ASSR.

Je double ici l'information, ce qui permettra d'avoir les liens pour accéder aux différents sites de révisions.

VOTRE ENFANT VA PASSER L'ASSR (Attestation Scolaire de Sécurité Routière), voici donc quelques informations concernant cette certification obligatoire :

Qu'est-ce que l'ASSR?

Les élèves issus de l'école primaire ont acquis des connaissances et des comportements validés par l'autestation de première éducation à la route (APER).

Au collège, l'éducation à la sécurité routière est finalisée par la préparation des deux attestations scolaires à la sécurité routière (ASSR) :

- ▶ celle de premier niveau, organisée en classe de cinquième (ou avant 14 ans),
- et celle de second niveau, organisée en classe de troisième (ou avant 16 ans).



ASSR1 : L'attestation scolaire de sécurité routière de premier niveau, complétée par cinq heures de conduite, l'ensemble constituant le Brevet de sécurité routière (BSR), est obligatoire pour conduire un cyclomoteur en l'absence de permis.

ASSR2 : L'attestation scolaire de sécurité routière de second niveau est désormais exigée pour s'inscrire à l'épreuve théorique du permis de conduire.

## 2) Passage de l'épreuve :

Une épreuve d'entraînement se déroulant dans les conditions réelles sera organisée :

le vendredi 18/03/2022 pour l'ASSR2 (3ème) et le lundi 21/03/2022 pour l'ASSR1(5ème)

L'épreuve officielle est fixée le vendredi 8 avril 2022 (ce qui vous permettra de réviser encore si l'épreuve d'entraînement est peu réussie)

Pour les absents, une séance de rattrapage est prévue le vendredi 6 mai 2022.

3) Que faut-il réviser au minimum ?

ASSR 1 : Les règles pour les piétons, rollers, skaters...

Les cyclistes, l'équipement du vélo...

Les cyclomoteurs (équipement du scooter du conducteur)

Les panneaux (notamment ceux qui s'adressent aux piétons, cyclistes et cyclomoteurs...)

ASSR 2 : La signalisation routière : Les panneaux et les règles de passage aux intersections, la vitesse et distance d'arrêt, l'assurance et responsabilité, que faire si on est témoin d'un accident, les consommations (alcool, drogues, médicaments) et les risques d'accident,...

- 4) Voici des sites dont les liens sont sur Pronote qui vont permettre à votre enfant de préparer et réviser (prévoir des écouteurs, il y a du son !)
- \* http://preparer-assr.education-securite-routiere.fr = vous pouvez vous préparer et vous tester.

Ce site est celui qui ressemble le plus à votre épreuve : il est donc vivement conseillé!

- \* http://www.code3000.net/assr-cyclo-bsr.php 🗗 = révisions générales sur le code de la route (mais il faut s'inscrire désormais pour accéder au site)
- \* http://www.preventionroutiere.asso.fr/pages/education/cyclo/cyclo.htm?v1=LPR = descendez sur la page pour atteindre le cycle 3. Vous trouverez huit fiches pédagogiques très complètes pour accompagner les enfants dans la prise en main de leur bicyclette sur la route. Plus de 30 exercices illustrés pour sensibiliser les élèves aux dangers de la route.
- \* https://www.auto-ecole.net/code/regles-de-circulation/planche-de-panneaux 🗗 = les principaux panneaux de la signalisation routière en France.

Bien cordialement,

Madame Gravier, Professeure d'Histoire-Géographie, d'Education Morale et Civique en charge de l'ASSR

Madame Decanter, Conseillère Principale d'Education

Monsieur Mauvillain, Principal adjoint



Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.